DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=-=-=-=

Nombre de Membres En exercice : 11 Présents : 8 Pouvoirs : 1

Absents excusés : 3

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

=-=-=

Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mil vingt et un et le 7 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

<u>Présents</u>: Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux -- Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir: M. VINCENT à Mme VIENOT

Absents excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET - Mme MAIS

8 - CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'ADHESION - DELTA REVIE

<u>83</u>

Madame Véronique VIENOT, informe Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration que le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Mandrier-Sur-Mer est membre de l'association Delta Revie 83 depuis 1998.

Considérant que ce service de téléassistance est destiné à apporter aux personnes âgées et personnes handicapées une amélioration et une sécurisation de leurs conditions de maintien à domicile.

Ce service rendu aux abonnés permet, après installation au domicile du bénéficiaire d'un transmetteur raccordé à son installation téléphonique, d'émettre une alarme permettant un dialogue immédiat avec un centre de réception d'appels qui fonctionne 24h sur 24h.

Il convient de formaliser par voie de convention les conditions d'interventions revues par l'association Delta Revie 83.

La présente convention entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée initiale d'un an. Elle est renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour une période d'un an.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Mme Véronique VIENOT, Vice-présidente ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le projet de convention ;

DECIDE à l'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat et d'adhésion de la commune à Delta Revie 83 :
- **D'AUTORISER** Monsieur Gilles VINCENT, Président du CCAS à signer ladite convention avec Delta Revie 83 et tous documents y afférents.
 - de dire que les dépenses correspondantes seront prévues au budget.

Pour extrait conforme, le 8 décembre 2021.

Signé : La Vice-Présidente Véronique VIENOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20211207-2021-12-07D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021 Affichage : 09/12/2021